



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Cattenom-degradation>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Cattenom : Dégradation des dispositions de défense en profondeur**

**18 janvier 2012**

## **France : Cattenom : Dégradation des dispositions de défense en profondeur**

**Le 18 janvier 2012, EDF a déclaré à l'ASN l'absence de dispositif casse-siphon sur les tuyauteries de refroidissement des piscines d'entreposage des combustibles des réacteurs 2 et 3 de la centrale de Cattenom, détectée lors d'un contrôle interne.**

Dans chaque réacteur, une piscine est destinée à l'entreposage des assemblages combustibles dans l'attente de leur utilisation dans le cœur du réacteur ou de leur évacuation. Les combustibles sont maintenus sous eau et refroidis en permanence. Une baisse importante du niveau de l'eau conduirait à un découvrement des assemblages combustibles, qui pourrait provoquer leur endommagement. Des alarmes permettent de détecter une baisse de ce niveau et d'engager les actions nécessaires.

L'eau de refroidissement est injectée au fond de la piscine par une tuyauterie. De manière incidentelle, par exemple en cas de manœuvre incorrecte de certaines vannes, la tuyauterie d'injection pourrait aspirer l'eau de la piscine par un phénomène de siphon, au lieu d'en injecter, ce qui conduirait à une baisse du niveau de l'eau. Un orifice, appelé « casse-siphon », est ménagé dans cette tuyauterie au voisinage de la surface de la piscine pour enrayer un siphonnage qui se serait amorcé. Schéma de coupe d'une piscine de stockage

Lors d'un contrôle effectué dans le cadre des actions entreprises à la suite des évaluations complémentaires de sûreté post-Fukushima, l'exploitant a constaté que ces casse-siphons étaient bien présents sur les réacteurs 1 et 4 de la centrale de Cattenom, mais pas sur les réacteurs 2 et 3.

L'ASN a procédé le 24 janvier 2012 à une inspection sur ce sujet, notamment sur les actions entreprises par l'exploitant. Suite à cette inspection, elle a demandé à l'exploitant :

- de mettre en place sans attendre des mesures compensatoires pour prévenir tout risque de vidange intempestive de la piscine, - de mettre fin à ces écarts de conformité sous 10 jours.

Les écarts constatés ont été corrigés par une intervention sur les tuyauteries effectuée entre le 1er et le 3 février 2012 ; un inspecteur de l'ASN s'est rendu sur place afin de contrôler la bonne mise en œuvre des modifications exigées.

Cette non-conformité constitue un écart par rapport au référentiel de conception. Elle n'a pas eu d'impact sur les travailleurs ni sur l'environnement mais elle constitue une dégradation des dispositions de défense en profondeur. En raison de ses conséquences potentielles, l'événement a été classé au niveau 2 de l'échelle INES.

<https://www.asn.fr/layout/set/print/Informer/Actualites/Non-conformite-d-une-tuyauterie-des-piscines-des-reacteurs-2-et-3-Cattenom>

**Cette affaire a fait l'objet d'une plainte du Réseau "Sortir du nucléaire".**

Pour en savoir plus sur cette action juridique :

<https://www.sortirdunucleaire.org/Cattenom-degradation>